

Procédure IA pour les Demandes d'Admission Préalable (DAP)

Informations à l'attention des étudiants extracommunautaires admis pour une inscription en 1ère année de licence et ayant déposé une DAP (demande d'admission préalable) pour l'année universitaire 2021-2022.

- Les inscriptions administratives se dérouleront en présentiel, si les conditions sanitaires le permettent, au sein de la scolarité de l'UFR ALLSH, située au 29 avenue Robert Schuman 13621 Aix-en-Provence. Les dates de la campagne d'inscription ainsi que les pièces à fournir seront prochainement affichées sur la page d'accueil du site de la scolarité.

Merci de consulter régulièrement le site web.

Les inscriptions se feront uniquement **sur la base de rendez-vous** pris auprès du service de la scolarité, du lundi au vendredi, sur les créneaux de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Pour ce faire, nous vous invitons à prendre un rendez-vous sur l'application ERIS: <https://eris.univ-amu.fr>

Informations à l'attention des étudiants extracommunautaires ayant candidaté pour une admission en L1, L2, L3, M1 ou M2 et ayant déposé une candidature sur la plateforme Campus France pour l'année universitaire 2021-2022.

- En cas d'avis favorable à votre candidature, les informations nécessaires à votre inscription administrative seront aussi disponibles sur le site de la scolarité.